

ENCORE LE SÉNAT !

Ce ne sont pas tous des vieillards cacochymes et dyspeptiques. Dans cette docte assemblée on trouve aussi des personnages atypiques et dynamiques. J'en veux pour preuve l'article de presse que vient de m'adresser un ami scorvipontain.

Cruelle réalité, à sa lecture, vous allez vous apercevoir que nos sénateurs ne sont plus en phase avec la réalité et que l'écologie, quand on est arrivé à 80 ans ne présente plus grand intérêt. Sauf pour quelques rares représentants particulièrement actifs et convaincus. C'est le cas de M. Joël Labbé notre représentant morbihannais d' EELV qui vient de se rendre coupable d'un crime de lèse-république en ôtant en pleine séance sa cravate pour la défense des... abeilles ! Vous imaginez le choc pour ses collègues BCBG ! J'espère que cette attitude lui vaudra une lourde sanction. Et si l'idée lui venait de pénétrer ultérieurement dans l'hémicycle sans cet ornement indispensable à la bienséance, il serait, je l'espère, exclu manu militari. Si j'étais musulman je demanderais même une flagellation en place publique ! Se mettre presque à nu à cause d'insectes insignifiants qui peuvent de surcroît vous piquer. Un comble.

Pauvre France ! Et tristes représentants à la botte des lobbys (273) incapables de faire la différence entre l'essentiel et le futile, l'avenir et le passé. Fermez le ban...et le Palais aussi.

Sénat.

En colère, Joël Labbé enlève sa cravate

Joël Labbé ne portera plus la cravate au Sénat. Mercredi, alors qu'il défendait une résolution sur les néonicotinoïdes, un insecticide utilisé dans l'enrobage des semences, le sénateur EELV du Morbihan n'a pas supporté, venant des bancs de l'hémicycle et de membres de l'UMP, « des ricanements méprisants ».

Joël Labbé a fait de la défense des abeilles son cheval de bataille, ce qui pourrait prêter à sourire, si ce n'est que leur population est aujourd'hui en forte diminution et qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'alimentation à travers leur rôle de pollinisation.

Or, assure Joël Labbé, ces nicotinoïdes sont des neurotoxiques qui présentent une menace pour tous les insectes pollinisateurs, les invertébrés terrestres, aquatiques et pour l'homme. Il demandait, à ce titre, le vote d'une résolution pour demander au gouvernement d'obtenir de Bruxelles l'interdiction de ces nicotinoïdes. Joël Labbé comptait sur un vote nominatif pour que les sénateurs « décident en leur âme et conscience ». Mais le scrutin a donné 248 contre, 64 pour et 25 abstentions.



Joël Labbé, un sénateur désormais sans cravate qui va donc ainsi à l'encontre du règlement.

« Symbole du conservatisme »

Un vote « verrouillé par l'UMP et le PS », selon Joël Labbé, qui a enlevé sa cravate devant ses pairs en décidant de ne plus la porter. Ce qui lui interdit désormais de pénétrer dans l'hémicycle, le règlement exigeant des sénateurs que leur col de chemise soit dûment noué. « Je refuse l'un des symboles du conservatisme du Sénat », dit celui dont la silhouette (cheveux longs, grosses bagues aux doigts, boucles d'oreille) tranchait déjà au sein de l'assemblée des sages.